

Bulletin d'adhésion 2022

La CPTS Pôle Santé Champsaur Valgaudemar rassemble les professionnels et acteurs de santé du territoire qui souhaitent travailler ensemble au service de la santé des citoyens.

Pourquoi adhérer ?

- pour renforcer les liens entre les professionnels de santé libéraux et avec les établissements locaux ;
- pour mieux communiquer entre professionnels et améliorer la prise en charge des patients ;
- pour travailler en équipe dans une dynamique d'exercice coordonné à l'échelle du territoire ;
- pour être répertorié dans l'annuaire de la CPTS et bénéficier des outils mis à disposition par la CPTS ;
- pour recevoir les lettres d'information et rester informé(e) des actualités santé du territoire.

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Renvoyez-nous votre bulletin d'adhésion par courrier postal ou par mail à l'adresse suivante : gestion@psc.v.fr.

Le montant de l'adhésion peut être réglé par chèque ou par virement.

✓ Je suis un professionnel de santé libéral :

Nom et prénom : _____

Profession : _____

Nom de la structure d'exercice : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Numéro ADELI ou RPPS : _____

✓ Je suis une personne morale :

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Numéro FINESS : _____

Nom de la personne référente pour la CPTS : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

✓ Montant de l'adhésion pour l'année 2022 : 30€

✓ Règlement: Chèque : Virement :

Code étab	Code guichet	Numéro compte	Clé Rib	IBAN	BIC/SWIFT
11306	62	7330260000	68	FR76 1130 6000 6207 3302 6000 068	AGRIFRPP813

L'adhésion vaut pour acceptation du règlement intérieur et ratifiée par les membres du CA (art 7).

Le règlement intérieur est disponible par envoi mail sur demande.

L'adhésion entraîne l'inscription sur la newsletter de la CPTS. Si je ne souhaite pas la recevoir, je coche :

Fait à : _____ Le : _____

Signature :